

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

MUNICIPALITÉ LOCALE DU CANTON D'ORFORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 800

**CONCERNANT LE ZONAGE DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON
D'ORFORD**

Considérant que la municipalité doit procéder à l'adoption de son *Règlement de zonage* suite à la révision du plan d'urbanisme et aux recommandations de la Commission municipale du Québec ;

Considérant que le *Règlement numéro 800* est la continuité du *Règlement numéro 787 concernant le zonage de la municipalité du Canton d'Orford* ;

Considérant qu' un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Jacqueline Ascah, lors d'une session ordinaire tenue le 16 janvier 2006, où une dispense de lecture a alors été accordée, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent ainsi à sa lecture ;

Proposé par : Réjean Beaudette

D'adopter le *Règlement numéro 800* lequel statue et ordonne ce qui suit.

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement est intitulé «*Règlement numéro 800 concernant le zonage de la municipalité du Canton d'Orford*».

ARTICLE 2 : OBJET

L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement de zonage conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ARTICLE 3 : RÈGLEMENT

Le document intitulé « Règlement de zonage » préparé par la firme Teknika HBA inc. (document daté du mois de janvier 2006) fait partie intégrante des présentes comme s'il était ici au long reproduit. (Une copie du *Règlement portant le numéro 800* est conservée dans le coffre-fort de la municipalité).

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Règlement numéro 800

(VOIR LES PROCÉDURES PRÉCÉDENTES AU RÈGLEMENT NUMÉRO 787)

- . Avis de motion donné le 16 janvier 2006
- . Adoption du *Règlement numéro 800* le 6 février 2006 (Résolution numéro 51-02-2006)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 11 avril 2006 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 13 avril 2006 ;

Règlement numéro 800-1

- . Avis de motion donné le 5 mars 2007
- . Adoption du *Règlement numéro 800-1* le 2 avril 2007 (Résolution numéro 124-04-2007)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 23 mai 2007 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 25 mai 2007

Règlement numéro 800-2

(RÈGLEMENT JAMAIS ADOPTÉ)

Règlement numéro 800-3

(RÈGLEMENT JAMAIS ADOPTÉ)

Règlement numéro 800-4

- . Avis de motion donné le 4 février 2008
- . Adoption du *Règlement numéro 800-4* le 5 mai 2008 (Résolution numéro 176-05-2008)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 8 juin 2008 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 6 juin 2008

Règlement numéro 800-5

- . Avis de motion donné le 4 février 2008
- . Adoption du *Règlement numéro 800-5* le 7 avril 2008 (Résolution numéro 123-04-2008)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 8 juin 2008 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 6 juin 2008

Règlement numéro 800-6

- . Avis de motion donné le 4 février 2008
- . Adoption du *Règlement numéro 800-6* le 5 mai 2008 (Résolution numéro 177-05-2008)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 8 juin 2008 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 6 juin 2008

Règlement numéro 800-7

- . Avis de motion donné le 3 mars 2008
- . Adoption du *Règlement numéro 800-7* le 5 mai 2008 (Résolution numéro 178-05-2008)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 8 juin 2008 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 6 juin 2008

Règlement numéro 800-8 (Plans)

- . Avis de motion donné le 21 avril 2008
- . Adoption du *Règlement numéro 800-8* le 2 juin 2008 (Résolution numéro 217-06-2008)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 20 juillet 2008 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 18 juillet 2008

Règlement numéro 800-9

- . Avis de motion donné le 6 avril 2009
- . Adoption du *Règlement numéro 800-9* le 4 mai 2009 (Résolution numéro 172-04-2009)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 22 mai 2009 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 22 mai 2009

Règlement numéro 800-10

- . Avis de motion donné le 15 juin 2009
- . Adoption du *Règlement numéro 800-10* le 6 juillet 2009 (Résolution numéro 220-07-2009)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 3 septembre 2009 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 3 septembre 2009

Règlement numéro 800-11

- . Avis de motion donné le 7 décembre 2009
- . Adoption du *Règlement numéro 800-11* le 1^{er} mars 2010 (Résolution numéro 80-03-2010)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 20 avril 2010 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 22 avril 2010

Règlement numéro 800-12

(REPLACÉ PAR LES *RÈGLEMENTS 800-12-1 ET 800-12-2*)

Règlement numéro 800-12-1

- . Avis de motion donné le 3 mai 2010
- . Adoption du *Règlement numéro 800-12-1* le 7 juin 2010 (Résolution numéro 169-06-2010)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 20 juillet et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 22 juillet 2010

Règlement numéro 800-12-2

(RETRAIT DU RÈGLEMENT APRÈS LA TENUE D'UN REGISTRE)

Règlement numéro 800-13

- . Avis de motion donné le 1^{er} novembre 2010
- . Adoption du *Règlement numéro 800-13* le 6 décembre 2010 (Résolution numéro 321-12-2010)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 11 janvier 2011 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 31 janvier 2011

Règlement numéro 800-14

(ARRÊT DES PROCÉDURES)

Règlement numéro 800-15

- . Avis de motion donné le 8 mars 2011
- . Adoption du *Règlement numéro 800-15* le 4 avril 2011 (Résolution numéro 99-04-2011)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 19 mai 2011 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 19 mai 2011

Règlement numéro 800-16

- . Avis de motion donné le 6 juin 2011
- . Adoption du *Règlement numéro 800-16* le 4 juillet 2011 (Résolution numéro 192-07-2011)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 11 août 2011 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 11 août 2011

Règlement numéro 800-17

- . Avis de motion donné le 6 juin 2011
- . Adoption du *Règlement numéro 800-17* le 1^{er} août 2011 (Résolution numéro 220-08-2011)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 13 septembre 2011 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 15 septembre 2011

Règlement numéro 800-18

(EN ATTENTE)

Règlement numéro 800-19

- . Avis de motion donné le 7 novembre 2011
- . Adoption du *Règlement numéro 800-19* le 5 décembre 2011 (Résolution numéro 328-12-2011)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 17 décembre 2011 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 19 décembre 2011

Règlement numéro 800-20

- . Avis de motion donné le 2 avril 2012

(RÈGLEMENT SUBDIVISÉ EN DEUX RÈGLEMENTS DISTINCTS – RÈGLEMENTS 800-20-1 ET 800-20-2)

Règlement numéro 800-20-1

- . Avis de motion donné le 2 avril 2012
- . Adoption du *Règlement numéro 800-20-1* le 7 mai 2012 (Résolution numéro 118-05-2012)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 18 juin 2012 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 20 juin 2012

Règlement numéro 800-20-2

- . Avis de motion donné le 2 avril 2012
- . Adoption du *Règlement numéro 800-20-1* le 7 mai 2012 (Résolution numéro 119-05-2012)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 9 juillet 2012 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 11 juillet 2012

Règlement numéro 800-21

- . Avis de motion donné le 7 mai 2012
- . Adoption du *Règlement numéro 800-21* le 4 juin 2012 (Résolution numéro 141-06-2012)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 9 juillet 2012 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 11 juillet 2012

Règlement numéro 800-22 (Plan)

- . Avis de motion donné le 7 mai 2012
- . Adoption du *Règlement numéro 800-22* le 4 juin 2012 (Résolution numéro 140-06-2012)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 1^{er} octobre 2012 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 3 octobre 2012

Règlement numéro 800-23

- . Avis de motion donné le 12 novembre 2012

(RÈGLEMENT SCINDÉ DEVENU LE RÈGLEMENT 800-23-1)

Règlement numéro 800-23-1

- . Avis de motion donné le 12 novembre 2012
- . Adoption du *Règlement numéro 800-23-1* le 3 décembre 2012 (Résolution numéro 319-12-2012)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 21 janvier 2013 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 23 janvier 2013

Règlement numéro 800-24

(MISE FIN DU RÈGLEMENT PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 90-03-2013)

Règlement numéro 800-25

(MISE FIN DU RÈGLEMENT PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 139-05-2014)

Règlement numéro 800-26

- . Avis de motion donné le 5 mai 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-26* le 7 juillet 2014 (Résolution numéro 219-07-2014)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 4 septembre 2014 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 4 septembre 2014

Règlement numéro 800-27-1

- . Avis de motion donné le 5 mai 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-27-1* le 4 août 2014 (Résolution numéro 240-08-2014)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 15 octobre 2014 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 15 octobre 2014

Règlement numéro 800-27-2

- . Avis de motion donné le 5 mai 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-27-2* le 4 août 2014 (Résolution numéro 241-08-2014)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 15 octobre 2014 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 15 octobre 2014

Règlement numéro 800-29

- . Avis de motion donné le 4 août 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-29* le 6 octobre 2014 (Résolution numéro 309-10-2014)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 26 novembre 2014 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 19 novembre 2014

Règlement numéro 800-30

- . Avis de motion donné le 4 août 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-30* le 17 novembre 2014 (Résolution numéro 345-11-2014)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 15 décembre 2014 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 17 décembre 2014

Règlement numéro 800-31

- . Avis de motion donné le 6 octobre 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-31* le 12 janvier 2015 (Résolution numéro 30-01-2015)
- . Adoption de la **mise fin** du règlement le 2 mars 2015 (Résolution numéro 72-03-2015)

Règlement numéro 800-32

- . Avis de motion donné le 6 octobre 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-32* le 12 janvier 2015 (Résolution numéro 31-01-2015)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 2 février 2015 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 4 février 2015

Règlement numéro 800-33 (Plan)

- . Avis de motion donné le 3 novembre 2014
- . Adoption du *Règlement numéro 800-33* le 2 mars 2015 (Résolution numéro 90-03-2015)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 16 mars 2015 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 18 mars 2015

Règlement numéro 800-34 + (Plan)

- . Avis de motion donné le 5 octobre 2015
- . Adoption du *Règlement numéro 800-34* le 7 décembre 2015 (Résolution numéro 370-12-2015)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 18 janvier 2016 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 20 janvier 2016

Règlement numéro 800-35

- . Avis de motion donné le 3 août 2015
- . Adoption du *Règlement numéro 800-35* le 8 septembre 2015 (Résolution numéro 259-09-2015)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 15 février 2016 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 17 février 2016

Règlement numéro 800-36 + (Plan)

- . Avis de motion donné le 3 août 2015
- . Adoption du *Règlement numéro 800-36* le 8 septembre 2015 (Résolution numéro 260-09-2015)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 21 octobre 2015 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 21 octobre 2015

Règlement numéro 800-37 + (Plan)

- . Avis de motion donné le 2 novembre 2015
- . Adoption du *Règlement numéro 800-37* le 7 décembre 2015 (Résolution numéro 371-12-2015)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 25 janvier 2016 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 27 janvier 2016

Règlement numéro 800-38 + (Plans)

- . Avis de motion donné le 7 mars 2016
- . Adoption du *Règlement numéro 800-38* le 4 avril 2016 (Résolution numéro 2016-04-122)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 11 mai 2016 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 11 mai 2016

Règlement numéro 800-39

- . Avis de motion donné le 2 mai 2016
- . Adoption du *Règlement numéro 800-39* le 16 mai 2016 (Résolution numéro 2016-05-160)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 8 juin 2016 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 8 juin 2016

Règlement numéro 800-40

- . Avis de motion donné le 4 avril 2016
- . Adoption du *Règlement numéro 800-40* le 2 mai 2016 (Résolution numéro 2016-05-148)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 8 juin 2016 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 8 juin 2016

Règlement numéro 800-41

- . Arrêt des procédures

Règlement numéro 800-42

- . Avis de motion donné le 3 octobre 2016
- . Adoption du *Règlement numéro 800-42* le 9 janvier 2017 (Résolution numéro 2017-01-020)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 25 janvier 2017 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 25 janvier 2017

Règlement numéro 800-43

- . Avis de motion donné le 6 mars 2017
- . Adoption du *Règlement numéro 800-43* le 5 juin 2017 (Résolution numéro 2017-06-156)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 25 janvier 2017 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 28 juin 2017

Règlement numéro 800-44

- . Avis de motion donné le 5 septembre 2017
- . Adoption du *Règlement numéro 800-44* le 2 octobre 2017 (Résolution numéro 2017-10-258)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 18 octobre 2017 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 18 octobre 2017

Règlement numéro 800-45

- . Avis de motion donné le 3 avril 2017
- . Adoption du *Règlement numéro 800-45* le 1^{er} mai 2017 (Résolution numéro 2017-05-131)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 17 mai 2017 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 17 mai 2017

Règlement numéro 800-46

- . Avis de motion donné le 5 juin 2017
- . Adoption du *Règlement numéro 800-46* le 7 août 2017 (Résolution numéro 2017-08-204)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 20 septembre 2017 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 20 septembre 2017

Règlement numéro 800-47

- . Avis de motion donné le 5 septembre 2017
- . Adoption du *Règlement numéro 800-47* le 2 octobre 2017 (Résolution numéro 2017-10-259)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 18 octobre 2017 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 18 octobre 2017

Règlement numéro 800-48

- . Avis de motion donné le 3 juillet 2018
- . Adoption du *Règlement numéro 800-48* le 4 septembre 2018 (Résolution numéro 2018-09-291)
- . Avis public d'entrée en vigueur dans le journal Le Reflet du Lac le 17 octobre 2018 et affiché aux endroits identifiés par la municipalité le 17 octobre 2018

Date de mise à jour le 17 octobre 2018